

Réf.	2021	006
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
07/04/2021	19/04/2021	19	17	18

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle municipale Les Marronniers située 2 rue de l'ancienne ferme école à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Madame Catherine DUPONT, 1<sup>ère</sup> Maire-adjointe.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**Mmes**, ARTUS, DUPONT, DUVAL, HENNOCQ, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT, MARCADÉ et NORDBERG  
**MM.** BRUNEL, CIPRES, FRAPIER, GOBLET, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Absents ayant donné procuration à :

Mme DELANGUE a donné pouvoir à M. FRAPIER

Mme HENNOCQ a été désignée comme secrétaire de séance.

## OBJET

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31.

VU le budget primitif 2020 adopté par délibération du Conseil municipal en date du 20 juillet 2020.

VU la décision modificative N°1 approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 19 novembre 2020.

VU la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 présenté par la responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan.

VU le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune, présenté par Madame Catherine DUPONT.

VU les écritures de l'ordonnateur faisant ressortir les masses suivantes :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	2 510 707,82 €	2 189 198,68 €	321 509,14 €	0,00 €	321 509,14 €
	Section d'investissement	1 142 508,49 €	668 078,76 €	474 429,73 €	-336 177,45 €	138 252,28 €
<b>Budget TOTAL</b>		<b>3 653 216,31 €</b>	<b>2 857 277,44 €</b>	<b>795 938,87 €</b>	<b>-336 177,45 €</b>	<b>459 761,42 €</b>
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	13 746,41 €	-13 746,41 €	0,00 €	-13 746,41 €
<b>Budget TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>13 746,41 €</b>	<b>-13 746,41 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-13 746,41 €</b>
<b>TOTAL (réalisations et RAR)</b>		<b>3 653 216,31 €</b>	<b>2 871 023,85 €</b>	<b>782 192,46 €</b>	<b>-336 177,45 €</b>	<b>446 015,01 €</b>

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame Catherine DUPONT, Présidente de séance, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 3 Abstentions (ARTUS, JOAO, RABY)

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 du budget principal.

DONNE quitus de sa gestion à Monsieur le Maire pour l'exercice 2020.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,



Thierry DEGIVRY.